

GROUPE DE TRAVAIL INNOVATION ET IMPULSION
RESEAU ECOLES / COLLEGE

Juin 2015

Un bilan de la mise en œuvre des Conseils Ecoles / Collège
Dans l'académie de Montpellier

Au terme de cette année scolaire qui a connu dans l'académie de Montpellier la généralisation des Conseils Ecoles / Collège dans le droit fil des préconisations formulées dans le décret du 24 juillet 2013 n°2013-683, le Groupe de Travail Innovation et Impulsion du « Réseau Ecoles – Collège » a souhaité interroger au moyen d'une série d'enquêtes et d'entretiens les différents acteurs chargés de cette mise en œuvre. Les réponses recueillies émanent pour une part des représentants des collèges et des circonscriptions des cinq départements, membres du GT2i, et des bilans réalisés par deux inspecteurs de l'éducation nationale-adjoints, ceux des départements de l'Hérault et des Pyrénées - Orientales. Avec les réponses obtenues d'autre part lors de divers entretiens et dans le cadre des enquêtes, c'est donc au moins près de deux tiers des deux cents collèges de l'académie et de leurs réseaux qui ont donné des éléments de réponse.

Un point qui mérite d'être souligné concerne la diversité des personnels qui par le biais du GT2i - qui a bien une dimension inter-catégorielle - ont eu la possibilité d'exprimer leur point de vue, puisqu'à côté des réponses ou des témoignages de chefs d'établissement, principaux, proviseurs, proviseurs de lycée professionnel, et d'inspecteurs, figurent ceux de maîtres formateurs, de conseillers pédagogiques, de directeurs d'écoles d'application, de professeurs de collège et de professeurs des écoles, de coordonateurs de réseau ou de directeurs de SEGPA ... Le GT2i qui s'est tenu le 25 mai dernier a donc permis de dresser, grâce à la diversité des points de vue exprimés, un bilan exhaustif et nuancé des conditions de mise en œuvre du Conseil Ecoles / Collège dans l'ensemble de l'académie.

La création des conseils écoles / collège a été précédée par un important travail de préparation qui a duré toute l'année scolaire 2013 – 2014 et qui s'est attaché, depuis les réunions académiques organisées dans chacun des cinq départements et présidées par le Recteur, jusqu'aux travaux conduits à l'échelle départementale, à rappeler deux points essentiels, conditions d'une mise en œuvre conforme à l'esprit des textes : le premier concernait la nécessité de concevoir le conseil écoles / collège comme un conseil essentiellement pédagogique qui en aucun cas ne devait être confondu avec les autres instances existantes, qu'il s'agisse du conseil d'enseignement, du conseil de cycle ou du conseil pédagogique et, à plus forte raison, du conseil d'administration ; le second insistait sur le rôle essentiel de l'équipe de pilotage pour laquelle des préconisations très précises relatives à sa composition ont été formulées. De toute évidence, il ressort des observations qui ont pu être faites que ces préconisations ont été fermement relayées au cours de cette année de préparation, et la cohérence du discours porté a sans aucun doute facilité l'installation des conseils écoles / collège.

Afin de préciser le paysage existant à la rentrée scolaire 2014, il convient de rappeler qu'une enquête et un bilan réalisés l'an dernier par la doyenne des inspecteurs de l'éducation nationale faisaient apparaître que 84% des réseaux écoles /collège de l'académie avaient au mois de mars 2014 installé

leur conseil écoles / collège ; dans certains départements tous l'avaient fait à la fin de l'année scolaire et certains s'étaient réunis deux fois.

I. Une généralisation réussie mais une vocation à mieux cerner :

C'est donc de ce point de vue de manière favorable qu'a commencé l'année scolaire 2014-2015 et à cette période de l'année, à la mi-juin, l'ensemble des collèges de l'académie ont installé leur conseil écoles / collège : dans la majorité des cas ils se sont réunis au moins à deux reprises et sont en mesure de faire remonter des plans d'actions relativement détaillés. Cette pratique, nouvelle pour les collèges qui n'étaient pas situés en zone d'éducation prioritaire, s'inscrit en revanche pour les établissements REP ET REP+ dans une poursuite de pratiques désormais bien installées.

Un des inspecteurs de l'éducation nationale - adjoints s'interroge avec beaucoup d'honnêteté sur le degré réel d'implication des équipes et va jusqu'à se demander si les conseils écoles / collège ont réussi à installer des dynamiques nouvelles au sein des équipes du premier degré et du second degré, ou s'il s'agit simplement de « coquilles vides ». La formule, relativement sévère, présente l'avantage de poser clairement le problème mais mérite d'être nuancée. Il va de soi que si la généralisation de cette nouvelle instance est aujourd'hui bien effective dans l'académie, elle recouvre dans son fonctionnement, dans les ambitions qu'elle se donne, dans les perspectives qu'elle est à même de porter une très grande variété et un spectre de possibles très étendu. Il n'en demeure pas moins que même là où les conseils écoles / collèges n'ont pu encore infléchir en profondeur les pratiques des différentes équipes, aussi bien celles des équipes de direction, que celles de la vie scolaire et celles des professeurs, des actions pouvaient exister, associant classes des écoles et classes de collèges au sein de projets communs, participant à des défis, à des concours, à des actions de liaison, leur principale limite étant liée au fait qu'elles reposent souvent sur des liens interpersonnels sans parvenir à structurer en profondeur les actions d'un projet d'école ou d'un projet d'établissement ...

Par « coquille vide », il conviendrait surtout d'entendre les conseils écoles / collège qui s'en sont principalement tenus à une mise en œuvre formelle sans avoir eu le temps d'explorer les riches opportunités offertes sur le plan pédagogique. De ce point de vue, il convient de considérer que la démarche d'appropriation de cette nouvelle instance est encore en cours et que le travail d'accompagnement des équipes, qu'il émane des corps d'inspection disciplinaire et notamment des inspecteurs référents des établissements, IA – IPR ou IEN – ET EG, ou des directeurs académiques et de leurs adjoints, DAASEN ou IEN – A, devra être poursuivi et porter sur un approfondissement de cette nature : les conseils écoles / collèges n'ont pour la plupart qu'un peu plus d'une année de fonctionnement effectif et les résultats obtenus témoignent déjà en eux-mêmes du travail préparatoire accompli au cours de l'année 2013 – 2014 et de la cohérence des préconisations qui ont été faites quant à leur composition et à leur fonctionnement.

II. Une mise en œuvre conforme aux orientations académiques qui, au-delà des préconisations, a été en mesure d'inventer ses propres formes et de trouver des réponses adaptées :

La constitution d'équipes plurielles peut d'ores et déjà être considérée dans l'ensemble de l'académie de Montpellier comme un acquis qui donne réellement son sens et sa pleine vocation aux conseils écoles / collège. L'attention des différentes équipes a en effet été attirée dès le départ sur les risques qu'aurait comportés un investissement moindre de la part des chefs d'établissement si le pilotage avait reposé principalement sur les inspecteurs du premier degré, plus habitués dans leurs pratiques ordinaires et par la réalité même d'une circonscription à diriger ce type d'instance. Au

cours des premiers mois de cette année scolaire, des inspecteurs ont parfois déploré que l'organisation des réunions, les convocations, les ordres du jour, le compte-rendu des conseils et leur diffusion soient laissés à leur responsabilité. Il y avait là en germe une dérive contre laquelle les directeurs académiques ont su s'élever comme il convenait, et le pilotage conjoint des conseils écoles /collège est progressivement devenu la règle.

Lors d'une réunion du GT2i cette problématique a été abordée et des principaux ont tenu à dire combien ce changement de pratique nécessaire leur avait semblé exigeant : habitués à exercer leurs fonctions dans le contexte d'une réelle autonomie, il leur a fallu apprendre à travailler avec un alter ego, partageant avec lui sur l'ordre du jour, sur l'élaboration et l'envoi des convocations, sur la manière de conduire une réunion dans la cadre d'un co-présidence, sur la rédaction conjointe de comptes-rendus. Ce n'est qu'au prix d'un apprentissage conscient que les réticences et les difficultés ont pu être surmontées. A l'unanimité cependant, inspecteurs et principaux se félicitent désormais et avec force de l'opportunité que représentent ces modalités nouvelles de travail. La complémentarité nécessaire entre celui qui dirige la circonscription et celui qui est à la tête de l'établissement est une des conditions première de la mise en place du réseau. C'est l'inspecteur de l'éducation nationale qui connaît le nombre et la spécificité de ses différentes écoles et c'est lui qui est en mesure d'évoquer les problématiques que le conseil devra traiter. Plus exactement c'est de la confrontation des problématiques recensées à l'échelle de l'établissement et de celles identifiées pour les différentes écoles, que peut émerger une problématique de territoire qui donne corps au réseau écoles / collège. Dans ces conditions, il n'est pas anodin que de façon naturelle le compte-rendu du conseil école / collège se fasse de manière conjointe, rédigé par le chef d'établissement et par le principal. Loin de n'être qu'un simple relevé de décisions, même s'il joue très légitimement ce rôle, le compte rendu permet au réseau de prendre corps. Diffusé à l'ensemble des écoles représentées au sein du conseil écoles / collège, il est systématiquement adressé à toutes les écoles appartenant au secteur du collège, qui pour toutes sortes de raisons, écoles rurales de petite taille, isolées et éloignées, ne sont pas présentes ou ne le sont qu'épisodiquement. L'informatique est l'outil privilégié qui permet le travail en commun et assure la continuité entre toutes les écoles du réseau.

Lors des entretiens avec les principaux, l'intensité et la richesse des relations qui se sont installées entre le premier et le second degré se sont révélées à travers la description des modalités de travail qui a en été faite : un partenaire important qui n'avait peut-être pas été identifié à sa juste mesure lors de la mise en place des conseils écoles / collège a très souvent été évoqué, son rôle et la qualité de ses contributions étant mis en avant de façon unanime. Il s'agit des conseillers pédagogiques dont certains ont pris une place active dans la mise en place des conseils. Il n'est pas rare en effet que certains inspecteurs qui comptent dans leur circonscription un nombre élevé de collèges avec pour certains des profils complexes lorsqu'ils sont situés en zone d'éducation prioritaire ou dans des zones éligibles à la politique de la ville se trouvent dans une grande difficulté pour participer à cette nouvelle instance et la piloter comme il le faudrait. L'implication des conseillers pédagogiques qui s'est faite comme naturellement, à l'invitation des inspecteurs, est un signe qui témoigne de l'adaptation et des ressources que les différents partenaires ont su déployer pour surmonter les difficultés lorsqu'elles se sont présentées. Les conseillers, alors même que leur rôle n'avait pas été identifié au départ, ont permis que se créent des relations de travail approfondies : en témoignant les habitudes nouvelles qui se sont installées au cours des derniers mois et qui ont pu conduire des enseignants du premier degré à téléphoner de leur propre initiative au collège pour rappeler la tenue d'une réunion ou demander où en était l'avancement d'un projet. De telles pratiques n'étaient jusqu'à présent que l'exception. Les chefs d'établissement qui ont abordé cette question ont indiqué qu'ils jugeaient extrêmement fructueux le travail avec les conseillers pédagogiques et qu'ils comprenaient parfaitement les raisons de cette délégation de la part de leurs collègues inspecteurs. Cette situation est extrêmement intéressante parce qu'elle est révélatrice des capacités d'adaptation dont les équipes ont su faire preuve et de la manière dont le second degré a pu et a su trouver sa place. Il n'est pas excessif de dire que l'installation des conseils écoles / collège s'est faite au travers

d'une implication équilibrée du premier et de second degrés dans le cadre d'un pilotage réellement partagé : cette situation, loin d'être acquise d'avance, est le résultat d'un travail et d'un suivi très attentifs. Il conviendra peut-être de veiller à ce que, dans le cadre de la délégation qu'ils sont conduits à donner à leurs conseillers pédagogiques, les inspecteurs de l'éducation nationale continuent à être bien présents lors de la tenue des conseils écoles / collège pour maintenir une parfaite lisibilité des instances de pilotage.

Dès les premières tentatives d'installation du conseil écoles / collège, principaux et inspecteurs de l'éducation nationale ont attiré l'attention sur de nombreuses difficultés d'organisation : des débats ont eu lieu pour savoir sur quels temps les réunions seraient placées, de quelles manières elles seraient rémunérées, quels frais de déplacement seraient versés. Ces questions qui se posent encore quelquefois ont pu retarder la mise en œuvre. Il n'en demeure pas moins vrai que bon nombre de réseaux - et leur nombre s'accroît - ont su mettre en place des commissions de travail, ouvertes à tous les professeurs volontaires pour traiter de thématiques spécifiques. Cette réponse appropriée traduit sans aucun doute un besoin réel, auquel le conseil écoles / collège permet de répondre et témoigne de la capacité d'invention et d'adaptation des équipes.

Une des préconisations académiques exprimées a conduit à associer de manière étroite, aux côtés de l'inspecteur ou du conseiller pédagogique, un directeur de l'une des écoles du réseau : si bien souvent il s'agit du directeur d'une école élémentaire, des conseils se sont appuyés sur l'expertise d'un directeur ou d'un professeur d'une école maternelle pour insister sur un lien qui au-delà de la traditionnelle liaison CM2 / 6ème est, dans les faits, un lien entre les écoles maternelles et élémentaires, et le collège. Le rapprochement avec l'école maternelle s'est révélé par ailleurs extrêmement fructueux quand il s'est agi de favoriser la confrontation des pratiques entre le premier et le second degrés dans des domaines qui ont trait, notamment, au travail de l'oral ou à l'entrée dans l'écrit.

Les recommandations académiques affirmaient d'autre part le principe de la participation de l'inspecteur référent de chaque collège à l'équipe de pilotage du conseil écoles / collège. Si, dans de très nombreux cas, cette intégration s'est faite de manière satisfaisante, en dépit de la distance et des horaires tardifs qui ont pu représenter des contraintes lourdes, des améliorations doivent être apportées pour faciliter la venue des IA – IPR ou des IEN ET – EG concernés. Planifier plus à l'avance les réunions et respecter la programmation arrêtée ne pourront que favoriser cette participation qui doit conduire à un pilotage qui prendra appui sur le triptyque, principal, inspecteur de l'éducation nationale, inspecteur référent. Sans doute aussi conviendra-t-il de clarifier le positionnement de l'inspecteur référent dans la mesure où lors d'un GT2i consacré au conseil écoles / collège des principaux ont fait part de leur difficulté à prendre ou seulement à exposer des positions en présence de l'IA – IPR référent. Cette ambiguïté, liée au positionnement de ces deux acteurs principaux du comité de pilotage, dont la responsabilité n'incombe pas au demeurant à une posture des inspecteurs référents, mérite de faire l'objet d'un travail de clarification qui conduira à rappeler le rôle d'expert de ces derniers dans le domaine de la pédagogie au sens le plus large, en dehors de tout positionnement hiérarchique lié aux fonctions d'inspecteur disciplinaire. En somme, le conseil écoles / collège impose à ces personnels d'encadrement que sont les chefs d'établissement et les IA – IPR d'inventer de nouvelles modalités de relations et de complémentarités : cette difficulté est plus particulièrement évoquée par les principaux.

La diversité des réponses que les équipes ont su apporter au fur et à mesure qu'elles étaient confrontées à des difficultés identifiées témoigne du discernement avec lequel elles ont eu à cœur de mettre en place une instance radicalement nouvelle : l'installation de commissions, la complémentarité qui s'est instaurée entre le principal et l'inspecteur, le rôle joué dans certains conseils écoles / collège par les conseillers pédagogiques, la place accordée à des directeurs d'écoles élémentaires ou maternelles, ou à leurs représentants, témoignent d'une bonne intelligence de la

fonction et de la finalité de ces conseils, et garantissent une implication et une participation parfaitement équilibrées du premier et du second degré.

III. Le conseil écoles / collège : une instance nouvelle qui a su trouver sa juste place ...

Conseil d'administration, conseil d'enseignement, conseil pédagogique, conseil de cycle, mais aussi conseil des maîtres et conseil d'école dans le premier degré, les instances sont nombreuses avec lesquelles des risques de confusion existaient. C'est plus précisément par rapport aux conseils d'enseignement, mais surtout aux conseils pédagogiques et aux conseils de cycle, que le conseil école /collège a eu à se définir. Les chefs d'établissements et les inspecteurs de l'éducation nationale se sont pendant un temps, au début du moins, interrogés sur la pertinence qu'il y aurait à maintenir l'ensemble de ces instances. Au fur et à mesure de la mise en place du conseil Ecoles / collège et surtout à mesure que les programmes d'actions se précisaient, la vocation de ce dernier est plus nettement apparue.

Pour les chefs d'établissement, le conseil écoles / collège n'a pas à se substituer au conseil pédagogique. S'il est bien lui-même par essence une instance pédagogique, il se situe à la charnière du premier et du second degrés, cherchant, au-delà de l'instauration d'une continuité nécessaire au service du parcours des élèves, à nourrir au travers d'une fructueuse confrontation les pratiques professionnelles des professeurs des écoles et des professeurs exerçant en collège pour enrichir le geste de chacun. Le conseil pédagogique garde ainsi la vocation première qui est la sienne d'aider à l'élaboration d'une stratégie pédagogique destinée à définir les choix et les grandes orientations de l'établissement dans le domaine de l'accompagnement personnalisé des élèves, qu'il s'agisse de soutien, d'approfondissement, d'approches méthodologiques, de la construction de leur parcours, et de la mise en place des pratiques interdisciplinaires .

Si l'une des finalités essentielles du renforcement du réseau écoles / collège est bien de conforter le parcours des élèves et si la mise en place des nouveaux cycles, et notamment du cycle 3, joue dans ce sens, c'est bien dans le cadre du conseil de cycle que devront se dessiner les progressions et les programmations retenues pour mettre en œuvre les programmes de la classe de CM1 à celle de la 6^{ème}. De manière très naturelle, les chefs d'établissements et les équipes de professeurs, aidés en la matière par les conseillers pédagogiques, ont bien identifié la nécessité de ce travail et l'ont situé dans le cadre adapté du conseil de cycle. Si les personnels du second degré moins habitués que ceux du premier degré à conduire ce type de réflexion ont exprimé quelques inquiétudes, il leur est très vite apparu que dans de nombreuses disciplines - les langues, l'éducation physique et sportive, mais aussi le français avec ses grandes thématiques, la connaissance de soi, le portrait, la description, ... - des jalons forts existaient déjà pour aider à définir une programmation cohérente. La participation des professeurs de collège aux conseils de cycles 3, comme au demeurant celle des professeurs des écoles aux conseils de classe de sixième, sont le corollaire de l'installation du conseil écoles / collège.

Tout autant révélatrice de l'avancée de la réflexion des personnels d'encadrement est la prise de conscience qui s'est imposée au sujet d'une évolution nécessaire des projets d'établissements. Les principaux consultés ont d'eux-mêmes, alors que cette question n'avait été que très peu abordée, évoqué la nécessité de construire un lien entre les projets d'établissements et les projets d'école : très vite est même apparue l'éventualité souhaitée d'un « projet de réseau » qui aurait vocation à se substituer aux projets tels qu'ils sont actuellement construits dans le premier et le second degrés. Dans l'attente de cette évolution, inspecteurs de l'éducation nationale et principaux envisagent d'introduire dans les projets d'école et d'établissement un volet consacré aux actions inter-degrés : en elle-même, cette option témoigne du niveau d'approfondissement et de maturité de la réflexion.

IV. ... et proposer au cours de l'année scolaire 2014 – 2015 des plans d'actions qui s'inscrivent encore majoritairement dans une dimension disciplinaire ...

Une enquête jointe en annexe, menée dans le cadre du GT2i « Réseau écoles / collège » et concernant les cinq départements de l'académie permet de décrire les principaux thèmes que les plans d'action ont privilégiés même si elle ne porte que sur un nombre limité de réseaux.

51% des actions recensées sont d'ordre disciplinaire et s'inscrivent, pour un grand nombre d'entre elles, dans le cadre de projets qui s'étaient construits au titre de la liaison école – collège, parfois au gré de relations interpersonnelles et sous des formes diverses : projets communs, défis et concours, échanges de classes, co-interventions dans quelques cas, ou encore actions de remédiations. Un projet culturel appelé « Métamorphoses » a cependant permis de structurer plus profondément les échanges et a pu entraîner une vraie réflexion sur les pratiques. Les mathématiques et le domaine des sciences se sont eux aussi prêtés à de tels rapprochements : des défis mathématiques, des travaux conjoints avec le logiciel Géo Gebra, réunissant écoliers et collégiens, donnent lieu à des approches plus ludiques à travers la réalisation d'une recette de cuisine qui permet d'aborder la notion de proportionnalité avec un travail précis sur la langue et le vocabulaire.

Ces projets recoupent les grands domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : la maîtrise de la langue, les mathématiques et la culture scientifique sont, dans ce premier ensemble, représentées chacune à hauteur de 21%, tandis que les langues vivantes étrangères le sont pour 16%. En revanche la culture humaniste et les techniques usuelles de la communication ne le sont qu'à hauteur de 10%.

Un second ensemble qui couvre **20%** des actions recensées concerne l'autonomie et l'initiative pour 3%, et les compétences sociales et civiques pour 17%.

Des thèmes transversaux apparaissent cependant, couvrant **21%** de l'ensemble des actions: ils traduisent la volonté d'investir des champs plus proprement pédagogiques dans la perspective d'une réflexion sur les pratiques de classe. On peut citer dans le même ordre d'idée des actions qui concernent le suivi des élèves et l'évaluation tandis que dans **8%** des actions reviennent des approches plus classiques portées dans le cadre de la liaison école – collège, communication avec les parents, visites de collèges, constitution des classes de sixième.

Portant sur un grand nombre des plans d'actions observés tout au long de l'année, l'analyse des inspecteurs référents, confirmée par celles des chefs d'établissement et des inspecteurs de l'éducation nationale, fait apparaître que l'identification au sein du conseil écoles / collège d'une problématique de secteur, à même de décrire les spécificités fortes d'un territoire, facilite l'émergence du programme d'actions dans une démarche plus structurée et mieux orientée. Le rôle des commissions mises en place dans le cadre de certains conseils écoles / collège est ici évident et la qualité de leur fonctionnement détermine directement la cohérence des actions arrêtées. Ainsi que l'a formulé un conseiller pédagogique, « la problématique nettement identifiée suscite un questionnement à partir duquel les commissions travaillent et construisent un plan d'actions plus cohérent ». Deux exemples parmi d'autres permettent de confirmer cette remarque. Dans un collège rural de l'Aude, l'absence d'ouverture culturelle et la faible stimulation des élèves, perçues comme des caractéristiques de l'ensemble du secteur ont conduit les commissions constituées à privilégier, dans les actions proposées, l'accès à la culture et l'ouverture à travers l'organisation de sorties. Dans un collège urbain d'une zone sensible, les difficultés identifiées ont orienté la réflexion sur la construction de comportements d'élève attendus et sur l'entrée dans les apprentissages, faisant émerger trois thématiques de territoire principales, l'une portant sur la santé et la construction de comportements responsables, l'autre sur le langage en lien avec des enseignants de la maternelle, la

troisième sur des parcours innovants en sciences et en mathématiques. Le fonctionnement de la commission d'harmonisation a lui aussi été revu à la suite de ces constats.

Les enseignements qui ressortent de ces observations et des analyses auxquelles elles ont donné lieu sont autant de perspectives à explorer pour nourrir des plans d'action qui ne se limitent pas à des approches disciplinaires et qui soient réellement ancrés dans une perspective pédagogique qui favorisera la confrontation des pratiques et enrichira de leurs spécificités mutuelles le geste professionnel des professeurs du premier degré et de ceux du second degré.

V. ... mais qui, dans nombre de cas, est parvenue à renouveler les approches et les perspectives

C'est bien une confrontation des pratiques pédagogiques que dans tous les départements les réseaux les plus avancés sont parvenus à installer au travers de leur programmes d'action. Si figurent parmi ceux-ci des réseaux situés dans l'éducation prioritaire, des actions très pertinentes existent aussi dans d'autres collèges. Il semble néanmoins que cette situation corresponde dans tous les cas à des collèges qui avec leurs écoles de rattachement ont été en mesure d'identifier un enjeu de territoire et de formuler une problématique de secteur pour laquelle des réponses ont été recherchées.

Au-delà du rapprochement des pratiques pour elles-mêmes, l'objectif est bien de renforcer la continuité du parcours de l'élève à travers une plus grande cohérence des approches pédagogiques et des méthodes, et une meilleure prise en compte des besoins de l'élève.

C'est ainsi qu'après avoir comparé les parcours dans le cycle 3 à l'élémentaire puis au collège, des équipes se sont interrogées sur les raisons des baisses de résultats très souvent observées chez les élèves de sixième à la fin du second trimestre. La question s'est alors posée de faire en sorte de trouver les réponses adaptées pour maintenir le jeune élève de sixième dans une dynamique d'apprentissage et de réussite. Des pistes de travail ont été retenues pour la rentrée prochaine qui conduiront les équipes à s'interroger sur leurs attentes et leurs exigences avec la volonté de les rendre plus explicites et intelligibles pour les élèves les plus éloignés des réalités de l'école. Mais il s'agira aussi de donner à tous ceux dont les compétences ne sont pas encore suffisamment construites les moyens et les outils nécessaires. Des approches qui dans un premier temps pourront paraître plus scolaires mais qui guideront mieux l'élève arrivant au collège permettront d'éviter déconvenue et découragement : aider à la formulation de réponses, en donnant des exemples modélisants, en histoire-géographie, en SVT, ... pour rédiger un compte-rendu d'expérience, mais aussi en mathématiques où l'étape de la rédaction est d'une réelle difficulté, constitueront un objet de travail utile.

Les difficultés rencontrées en lecture par certains élèves de sixième ont conduit des équipes à mettre en commun les ressources du premier degré et celles du second. Cette approche s'appuie sur des actions de formations, montées avec la DAFPEN pour le collège, sur lesquelles se sont greffées des formations du premier degré. Des élèves de CM2, accueillis au collège, sont répartis entre plusieurs classes de sixième pour travailler sur des textes du patrimoine littéraire tandis que des élèves de ces différentes classes de sixième retrouvent un professeur du premier degré pour travailler sur certaines difficultés de lecture avant de retrouver leurs camarades autour de projets communs. Dans un autre collège toutes les formations portant sur FOLIOS s'adressent à la fois aux professeurs du collège et à ceux de l'école de secteur et s'articulent autour de projets structurants.

L'intérêt de ces exemples est d'abord de mettre en évidence un besoin de formation qui par lui-même témoigne d'une réflexion avancée et d'une prise de conscience intéressante ; il montre aussi

les opportunités que les équipes dans le cadre du conseil écoles / collège savent trouver quand une problématique est clairement identifiée.

Le recensement des pistes de travail à partir des thématiques que les établissements ont fait remonter confirme la réalité d'une réflexion qui dans un nombre de cas non négligeables s'installe sur le terrain des pratiques pédagogiques. C'est ainsi que des chantiers sont ouverts, portant sur la mise en place de situations moins frontales privilégiant des travaux par ateliers en fonction des compétences des élèves, favorisant l'activité de ces derniers dans le cadre du cours : à partir de la mise en commun par les élèves, puis de la synthèse que le professeur en donne, le cours se construit à partir d'un matériau que les élèves ont commencé à s'approprier. Si l'enjeu est d'abord d'ordre cognitif, les incidences sur le comportement n'en sont pas moindres.

Dans plusieurs départements, des équipes ont souhaité travailler sur le temps et l'organisation du cours afin de proposer des temps d'activité différenciés, alternant phases de découverte et d'apprentissage, travail de mémorisation, entraînement au travers d'exercices proposés, réinvestissement dans des tâches plus complexes afin d'améliorer le rapport aux savoirs et faciliter la mise en activité. Des thèmes ont pris un relief particulier, liés à la cohérence des parcours des élèves entre les premiers et les seconds degrés : la cohérence dans les pratiques évaluatives, le choix ou non d'une notation chiffrée, avec quelquefois le choix d'un collège de la supprimer dans les premières classes, la réflexion autour de la validation des paliers du socle, le développement de l'autonomie de la maternelle au collège, le travail personnel de l'élève dans la classe et en dehors, la prise en compte de la difficulté scolaire et l'infléchissement des pratiques.

Des pratiques, courantes dans le premier degré, ont retenu l'attention de professeurs de collège à la faveur de visites d'observation décidées dans le cadre du réseau Ecoles / Collège selon un protocole et une grille d'observation élaborés en fonction d'objectifs précis. Le rapprochement des différentes cultures professionnelles a conduit ainsi à donner une plus juste place à la construction de l'oral, condition de l'entrée dans l'écrit, à encourager la prise en compte de la trace écrite lors de situations d'apprentissage en classe, à travailler, notamment dans le cadre des PPRE, les compétences indispensables à l'entrée dans les apprentissages. Ces pistes de travail concourent à placer, elles aussi, l'élève dans de réelles situations d'activité.

Enfin, et ce constat concerne l'ensemble des réseaux qui ont su mettre en œuvre une réelle dynamique, le travail sur ces questions proprement pédagogiques a aidé à dépasser les relations purement interpersonnelles pour ancrer les projets mis en œuvre dans des problématiques de fond et en faire un élément structurant des projets d'école et des projets d'établissement, à l'image de certains enseignements, les sciences, l'EIST, l'histoire des arts, qui se situent à la confluence des disciplines.

En guise de conclusion, quelques préconisations ...

Comme pour le dispositif « Plus de maîtres que de classes », cette première année de généralisation du conseil Ecoles / Collège laisse entrevoir les retombées nombreuses que sur le plan pédagogique le fonctionnement de cette nouvelle instance est en mesure d'apporter. Dans les cas les plus avancés, la confrontation des pratiques du premier degré et de celles du second degré génèrent déjà des prises de conscience, des changements de perspectives, des adaptations du geste professionnel. Ces résultats représentent l'horizon vers lequel il convient de tendre.

- **Maintenir les dynamiques engagées à l'échelle académique pour donner aux conseils Ecoles / Collège leur pleine vocation constituera la priorité de l'année scolaire 2015 – 2016 ...**

1. **Il s'agira d'abord de conforter la généralisation des conseils écoles / collèges dans le cadre des orientations données**, relatives à la constitution des équipes de pilotage, avec l'implication forte et réellement partagée des inspecteurs et des principaux, et celle des inspecteurs référents, ...

- de préserver les acquis obtenus sur le plan des organisations arrêtées en généralisant les pratiques les plus pertinentes : la constitution de commissions largement ouvertes sur la base du volontariat et travaillant sur des thématiques choisies,
- de réduire les écarts entre les conseils écoles / collège les plus avancés et ceux qui sont restés des instances plus formelles
- de rappeler l'importance des problématiques de territoire ou de réseau qui facilitent l'émergence du plan d'action
- de dépasser des approches strictement disciplinaires pour aller vers des pratiques qui renforceront la continuité du parcours des élèves

2. de tendre vers des conseils écoles /collège qui **feront de la confrontation des pratiques pédagogiques du premier degré et de celles du second degré** un de leurs objectifs prioritaires

- ... pour enrichir le geste professionnel par une mise en commun de spécificités des uns et des autres
- ... pour renforcer la continuité du parcours de l'élève
 - à travers une plus grande cohérence des approches pédagogiques et des méthodes...
 - à travers une meilleure prise en compte de ses besoins
 - grâce à une mise en activité au travers de situations d'apprentissage stimulantes

3. **de dépasser les formes traditionnelles de la liaison CM2 - 6^{ème} et les actions traditionnelles reposant le plus souvent sur des relations interpersonnelles** afin de construire des projets plus structurés

- inscrits dans les projets d'école et d'établissement (et les lettres de mission des chefs d'établissement)
- favorisant des approches interdisciplinaires à travers
 - à travers une plus grande cohérence des approches pédagogiques et des méthodes...
 - à travers une meilleure prise en compte de ses besoins

• **En s'appuyant sur**

- **une circulaire académique** relative au fonctionnement et à la finalité des conseils Ecoles / Collège, envoyée par le recteur ou chaque directeur académique, en début d'année scolaire, aux inspecteurs référents, aux inspecteurs de l'éducation nationale, aux principaux.
- **Les équipes de pilotage** constituées de l'inspecteur référent, du principal, de l'inspecteur

- **La création d'un espace numérique commun** afin de faciliter les échanges
- **les outils déposés sur le site académique** à la rubrique du GT2i Réseau Ecoles / Collège qui proposent différents outils :
 - grilles d'observation et protocoles de visites de classes
 - plans d'action appuyés sur des problématiques de territoires
- **des actions de formations** communes au premier degré et au second degré pour répondre à des priorités retenues et penser différemment la construction du cours.

Juin 2015

Michel Rouquette